



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

F
N***10072801***

TRIBUNAL DE COMMERCE

07 -05- 2010NIVELLES
GreffeN° d'entreprise : 410.526.170Dénomination(en entier) : **Prévoyance Evangélique**(en abrégé) : **PE**Forme juridique : **asbl**

Siège : Bois Pirart, 127, 1332 Genvat

Objet de l'acte : **Nomination d'administrateurs**

Braine-l'Alleud, le 21 juin 2008

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Genvat, le 21 juin 2008

Le Président de séance accueille les participants et entame l'Assemblée générale ordinaire.

Point 1 : Constitution de l'assemblée

Présents : 14 Absents : 3

Procurations : 7

Après que les présences, absences et procuration aient été consignées, le Président de séance déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut passer à l'examen des points repris à l'ordre du jour.

Point 7 : Nomination d'un administrateur en remplacement de A. Adam, dont le mandat renouvelable est venu à expiration.

Le mandat d'André Adam est reconduit à l'unanimité.

Braine-l'Alleud, le 30 mai 2009

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Genvat, le 30 mai 2009

Le Président de séance accueille les participants et entame l'Assemblée générale ordinaire.

:

Point 1 : constitution de l'assemblée.

Présents : 16 Absents : 5

Procurations : 3

Après que les présences, absences et procuration aient été consignées, le Président de séance déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut passer à l'examen des points repris à l'ordre du jour.

Point 7 : Nomination d'un administrateur en remplacement de E. Laurent, dont le mandat renouvelable est venu à expiration.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Le mandat d' E. Laurent est reconduit à l'unanimité.

Signé,
Vanden Hende Jean-Pol,
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/05/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature